



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE MOUGINS

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INCENDIES DE FORET

Décision préfectorale d'agrément et d'aménagement
au bénéfice de :

Association « La Société Protectrice des Animaux »

30 OCT. 2017

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DTION-G 3659

Frédéric MAC KAIN

APPROBATION DU PPR : 12/09/2008

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE DEPLACEMENTS – RISQUES – SECURITE



- R : zone de danger fort
- B0 : zone de danger moyen (secteur à enjeux défendables)
- zone concernée par la décision

Echelle : 1/2500

